



*Régie intermunicipale  
du service de sécurité incendie  
des municipalités de  
Tring-Jonction, Saint-Frédéric,  
Saint-Jules et Saint-Séverin.*

# RAPPORT ANNUEL 2020



**Plan de mise en œuvre prévu pour l'année 4  
1er janvier 2020 au 31 décembre 2020**

Préparé par Marc-André Paré, Directeur général/Secrétaire-trésorier  
100 avenue Commerciale, Tring-Jonction, G0N 1X0  
Téléphone : (418) 505-0132  
Courriel : [reginter-incendie@c gocable.ca](mailto:reginter-incendie@c gocable.ca)



# Bilan des actions du plan de mise en œuvre

# action	Actions	Échéance	État	Commentaires
1	Maintenir une ressource qualifiée en prévention des incendies afin d'aider les municipalités à réaliser les objectifs du schéma.	En continu	Fait à 100%	Entente préventionniste avec la ville de Beauceville
4	Transmettre à la MRC toutes les informations nécessaires à la rédaction du rapport annuel.	Dès la fin de l'an 1 et en continu	Fait à 100% annuellement	Rapport annuel adopté par la Régie et envoyé à la MRC
6	Réviser les ententes d'entraide afin d'assurer un déploiement des ressources en conformité avec les objectifs arrêtés au schéma et fournir une copie à la MRC.	En continu	Fait à 100%	Ententes ont été révisées Entente SSI de la MRC en révision
7	Élaborer et mettre en place un programme de recrutement régional des pompiers.	Dès l'an 1 et en continu	Fait à 100%	Participation au projet de recrutement régional de la MRC Création d'un processus de recrutement des pompiers dans le SSI
8	S'assurer que tous les pompiers possèdent la formation requise pour les tâches à accomplir en conformité avec le règlement applicable au Québec.	Dès l'an 1 et en continu	Fait à 100%	Dossier employés de chaque pompier avec liste des formations à jour Registre des formations a été créé
9	S'assurer d'avoir parmi les effectifs de chacun des services de sécurité incendie, ou à la MRC ou par secteur, une ou des ressources formées pour la recherche des causes et des circonstances des incendies.	Dès l'an 1 et en continu	Fait à 100%	3 pompiers sont formés dans le SSI
11	Élaborer et mettre en place un programme d'entraînement mensuel en s'inspirant de la norme NFPA 1500 et des guides de l'ÉNPNQ.	Dès l'an 1 et en continu	Fait à 100%	2 pompiers sont responsables de la planification et de l'organisation des pratiques.

## Bilan des actions du plan de mise en œuvre

# action	Actions	Échéance	État	Commentaires
12	Mettre en place un comité de santé et sécurité au travail et désigner, dans chaque service de sécurité incendie, une personne responsable de la santé et sécurité au travail.	Dès l'an 1 et en continu	Fait à 100%	Pas de comité, mais le directeur général a les qualifications SST pour le SSI
13	Soumettre tous les véhicules d'intervention aux inspections requises selon le Guide d'application des exigences relatives aux véhicules et accessoires d'intervention produit par le MSP.	Annuellement ou lorsque requis	Fait à 100%	Tests tous réussis Cartable d'entretien et de vérification dans chaque véhicule
14	Mettre en place des mesures palliatives pour remplacer ou rendre conforme un véhicule qui ne parviendrait pas à réussir avec succès les inspections requises.	Dès que constaté	Fait à 100%	Chaque camion a réussi les tests Entente de location de véhicule avec ville de Beauceville lors d'accident d'un camion incendie
15	Mettre en place un programme de remplacement, d'entretien et d'évaluation des véhicules d'intervention et des pompes portatives en s'inspirant des normes applicables et du Guide d'application des exigences relatives aux véhicules et accessoires d'intervention produit par le MSP sur le sujet.	Dès l'an 1 et applicable annuellement	Fait à 100%	Tests tous réussis Cartable d'entretien et de vérification dans chaque véhicule
16	Appliquer le programme d'entretien, d'évaluation et de remplacement des équipements selon les exigences des fabricants et les normes établies.	Dès l'an 1 et en continu	Fait à 100%	Remplacement en continu ou réparation
17	Appliquer, dans chaque municipalité qui possède un réseau d'aqueduc conforme, un programme d'entretien, de déblaiement et d'évaluation des infrastructures d'alimentation en eau, incluant la vérification des pressions et du débit des bornes d'incendie et prévoir leur codification en s'inspirant de la norme NFPA 291.	Dès l'an 1 et en continu	Fait à 100%	Programme adopté et en vigueur

## Bilan des actions du plan de mise en œuvre

# action	Actions	Échéance	État	Commentaires
18	Établir un mode de communication au niveau de chaque administration municipale permettant d'informer régulièrement le service de sécurité incendie sur les problématiques relatives aux réseaux d'aqueduc et mettre à leur disposition une carte à jour des réseaux.	Dès l'an 1 et en continu	Fait à 100%	Chaque responsable du réseau d'aqueduc des municipalités entre en contact directement avec le chef pompier pour l'informer des problèmes ou des changements au réseau
19	Appliquer des mesures palliatives dans les secteurs où l'alimentation en eau est insuffisante (débit de moins de 1 500 l/min), telles que l'envoi de camions-citernes conformes avec la force de frappe initiale et des actions en matière de prévention.	En tout temps lorsque requis	Fait à 100%	Entraide avec camion-citerne des autres SSI
20	Élaborer, en collaboration avec la MRC, puis mettre en place un programme d'entretien et d'aménagement des points d'eau de manière à faciliter le ravitaillement des camions-citernes et les rendre accessibles en tout temps en s'inspirant de la norme NFPA 1142.	Selon l'échéance au schéma	Fait à 100%	Programme adopté et en vigueur
21	Maintenir les appareils de communication dans les véhicules d'intervention pour rejoindre le central d'appel et les autres SSI lors d'intervention conjointe.	Dès l'an 1	Fait à 100%	Tests effectués Chaque véhicule a un radio Chaque pompier a un radio
22	S'assurer que chaque officier responsable d'une équipe d'intervention ait une radio portative et procéder aux acquisitions requises, le cas échéant.	Dès l'an 1	Fait à 100%	Chaque pompier à son radio
23	S'assurer et maintenir la compatibilité du système de communication des services de sécurité incendie de la MRC et des municipalités limitrophes.	Dès l'an 1	Fait à 100%	Tests effectués Discussion lors des rencontres SSI à la MRC lorsqu'il y a un changement

## Bilan des actions du plan de mise en œuvre

# action	Actions	Échéance	État	Commentaires
24	Mettre à l'essai hebdomadairement les radios portatives ainsi que les téléavertisseurs.	Dès l'an 1	Fait à 100%	Test par la centrale chaque semaine
25	Élaborer et maintenir un programme de mobilisation de la MRC lors d'interventions nécessitant la force de frappe.	Dès l'an 1 et en continu	Fait à 100%	Actualisation au besoin
26	Informier régulièrement la MRC sur la mise à jour de la classification des risques présents sur le territoire, notamment dès le changement de vocation tel que défini par le programme d'inspection des risques élevés et très élevés de la MRC.	En continu	Fait à 100%	Actualisation au besoin
27	Revoir les procédures opérationnelles afin que les ressources humaines et matérielles soient mobilisées en tenant compte notamment de la catégorie de risques et des particularités du territoire en s'inspirant du Guide des opérations fourni par le ministère de la Sécurité publique.	Dès l'an 1	Fait à 100%	Par le chef pompier. Plusieurs protocoles ont été modifiés avec la collaboration de la MRC.
28	Rédiger et transmettre, pour chaque intervention, à la MRC, un rapport d'intervention. Le SSI doit également compléter le rapport d'intervention incendie (DSI) après chacune des interventions applicables et le transmettre au ministère de la Sécurité publique (MSP) dans les délais prescrits. Il doit aussi compiler les données dans le logiciel informatique de la MRC pour la production du rapport annuel.	En tout temps	Fait à 100%	Rapport DSI complété par le chef pompier après chaque intervention
29	Réaliser des activités relatives à la recherche des causes et des circonstances des incendies en s'associant à des ressources formées en cette matière.	En tout temps	Fait à 100%	Pompiers responsables de la recherche et causes maintiennent leurs compétences

## Bilan des actions du plan de mise en œuvre

# action	Actions	Échéance	État	Commentaires
31	Harmoniser la réglementation municipale en matière incendie (en collaboration avec les SSI).	Dès l'an 1	Fait à 100%	Mise à jour en continu de la réglementation dont celui des alarmes non fondées
33	Appliquer le programme sur l'installation des avertisseurs de fumée (PVAF) selon les fréquences déterminées au schéma avec la collaboration de ressources formées en cette matière soit des pompiers ou toutes personnes désignées pour les risques faibles et moyens.	Dès l'an 1 et en continu	Fait à 100%	Prévention faite annuellement dans une municipalité. 100% des inspections sur 4 ans Pas d'inspection en 2020 en raison du COVID
34	Appliquer le programme d'inspection des risques élevés et très élevés de la MRC.	Dès l'an 1 et en continu	Fait à 100%	Entente préventionniste avec ville de Beauceville
35	Procéder à la confection, ou révision (selon le cas), des plans d'interventions pour les risques élevés et très élevés aux 5 ans (à l'exception des bâtiments agricoles).	Dès l'an 1 et en continu	Fait à 100%	Entente préventionniste avec ville de Beauceville
36	Appliquer le programme de sensibilisation du public de la MRC.	Dès l'an 1 et en continu	Fait à 100%	Rédaction de communiqués Publications Facebook Journal municipal
40	Modifier le formulaire d'inspection PVAF.	Dès l'an 2	Fait à 100%	Formulaire implanté
42	Réaliser 20 % des inspections annuelles du programme d'inspection des risques élevés et très élevés de la MRC.	Dès l'an 1 et en continu	Fait à 100%	Entente préventionniste avec ville de Beauceville
44	Appliquer le programme (Inspections / évacuations annuelles des R3/R4 hors 5 ans).	Dès l'an 2	Fait à 100%	Entente préventionniste avec ville de Beauceville

## Bilan des actions du plan de mise en œuvre

# action	Actions	Échéance	État	Commentaires
45	Répertorier les «autres activités» par les municipalités et ensuite validées par le coordonnateur de la MRC qui procédera à mettre à jour leurs vrais usages et permettre de refaire le classement réel de ces bâtiments.	Dès l'an 1 et en continu	Fait à 100%	Actualisation au besoin par le chef pompier
46	Réaliser 20 % des plans d'intervention annuellement et fournir un rapport annuel à la MRC sur le nombre de plans d'interventions effectués.	Dès l'an 1	Fait à 100%	Entente préventionniste avec ville de Beauceville
47	Élaborer et mettre en application les différents programmes de sensibilisation du public de la MRC.	Dès l'an 2	Fait à 100%	Rédaction de communiqués Publications Facebook Journal municipal
48	Réaliser un rapport annuel sur les activités de sensibilisation du public.	Dès l'an 2	Fait à 100%	Historique des communiqués et des publications Facebook
49	Impliquer les directeurs en sécurité incendie des municipalités et le coordonnateur lors de la planification de l'urbanisation du territoire de chacune des municipalités, qui aiderait à déterminer des mesures visant à promouvoir l'utilisation des mécanismes d'autoprotection et inciter les municipalités à les appliquer.	Dès l'an 1 et en continu	Fait à 100%	Fait au besoin selon les municipalités
50	Encourager les entreprises et les institutions présentes sur le territoire à avoir recours à des mesures ou mécanismes d'autoprotection comme : l'installation de systèmes fixes d'extinction ou de détection de l'incendie ou de transmission automatique de l'alerte au service de sécurité incendie ou la mise sur pied d'une brigade privée de pompiers ou avoir recours en permanence aux services d'une ressource qualifiée en prévention.	Dès l'an 1 et en continu	Fait à 100%	Entente préventionniste avec ville de Beauceville

## Bilan des actions du plan de mise en œuvre

# action	Actions	Échéance	État	Commentaires
51	Sensibiliser les municipalités participantes, notamment à l'égard de la localisation des risques d'incendie sur leur territoire respectif en vue de contrer les lacunes en intervention ou de retarder la progression de l'incendie pour certains bâtiments.	Dès l'an 2 et en continu	Fait à 100%	Rédaction de communiqués Publications Facebook Journal municipal
52	Faire la promotion, auprès des entreprises et des institutions de la région, des avantages d'avoir des employés aptes à manier des extincteurs et offrir la formation en conséquence.	Dès l'an 2 et en continu	Fait à 100%	Rédaction de communiqués Visites de prévention du préventionniste
57	Continuer d'offrir à la population les services pour les autres risques identifiés au chapitre 5 (tableau 13).	Dès l'an 1 et en continu	Fait à 100%	
58	Maintenir et participer aux rencontres de concertation regroupant notamment les responsables de chaque service de sécurité incendie, des policiers de la Sûreté du Québec, des travailleurs du service ambulancier, de CAUCA, d'Hydro-Québec et du ministère des Transports.	Dès l'an 1 et en continu	Fait à 100%	Participation au comité incendie de la MRC et participation avec les autres organismes sur demande
59	Les municipalités et la MRC s'engagent à respecter le suivi de la planification, tel qu'il apparaît au schéma.	Dès l'an 1 et en continu	Fait à 100%	Présentation d'un rapport annuel

## Tableaux servant à évaluer les indicateurs de performance

An 1	1er janvier 2017 au 31 décembre 2017
An 2	1er janvier 2018 au 31 décembre 2018
An 3	1er janvier 2019 au 31 décembre 2019
An 4	1er janvier 2020 au 31 décembre 2020
An 5	1er janvier 2021 au 31 décembre 2021

Tableau A.1

Programme sur l'installation et la vérification du fonctionnement d'avertisseurs de fumée									
Année prévue au PMO	Nombre de visites à effectuer	Nombre de visites effectuées	Objectif atteint au PMO annuellement (%)	Moyenne de l'objectif atteint (%)	Nombre de vérification réalisé à la 1e visite	Nombre de vérification réalisé à la 2e visite	Nombre de logements impossible de visiter	Nombre de logement avec un avertisseur fonctionnel	% de logements avec un avertisseur fonctionnel
An 1					NA	NA	NA	NA	NA
An 2	0	0			NA	NA	NA	NA	NA
An 3	174	174	100%	100%	NA	NA	NA	NA	NA
An 4	0	0			NA	NA	NA	NA	NA
An 5									
<b>Total:</b>	174	174			NA	NA	NA	NA	NA

Tableau A.2

Programme d'inspection périodique des risques plus élevés														
Année prévue au PMO	Nombre de bâtiments à inspecter	Nombre de bâtiments inspectés	Objectif atteint au PMO (%)	Moyenne de l'objectif atteint (%)	Nombre de risques moyens inspectés	Temps requis (heure)	Moyenne du temps requis (risque moyen)	Nombre de risques élevés inspectés	Temps requis (heure)	Moyenne du temps requis (risque élevé)	Nombre de risques très élevés inspectés	Temps requis (heure)	Moyenne du temps requis (risque très élevé)	Temps total requis (heure)
An 1	30	31	103%	103%	3	8,0	2,7	23	86	3,7	5,0	18,5	3,7	112,0
An 2	29	30	103%	103%	3	12,1	4,0	18	72,5	4,0	9,0	36,2	4,0	120,8
An 3	30	40	133%	113%	4	13,0	3,2	24	77,8	3,2	12,0	38,9	3,2	129,6
An 4	30,6	33	108%	112%	9	29,7	3,3	18	59,5	3,3	6	19,8	3,3	109
An 5														
<b>Total:</b>	119,6	134			19	62,83	3,3	83	295,8	3,6	32	113,4	3,6	471,4

**Tableau A.3**

Plans d'intervention														
Année prévue au PMO	Nombre de plans d'intervention à réaliser	Nombre de plans d'intervention réalisé	Objectif atteint au PMO (%)	Moyenne de l'objectif atteint (%)	Nombre de plan pour risques moyen	Temps requis (heure)	Moyenne du temps requis (risque moyen)	Nombre de plan pour risques élevés	Temps requis (heure)	Moyenne du temps requis (risque élevé)	Nombre de risques très élevés inspectés	Temps requis (heure)	Moyenne du temps requis (risque très élevé)	Temps total requis (heure)
An 1	20	19	95%	95%	1	3,4	3,4	10	33,7	3,4	8	27,0	3,4	64,0
An 2	20	20	100%	98%	1	2,5	2,5	13	33	2,5	6	15,2	2,5	50,8
An 3	20	22	110%	102%	0	0	0	16	48,4	3,0	6	18,1	3,0	66,5
An 4	18,8	22	117%	106%	0	0	0	19	43,5	2,3	3	6,9	2,3	50,4
An 5														0
<b>Total:</b>	78,8	83			2,0	5,9	3	58	158,6	2,8	23	67,2	2,8	231,7

**Tableau A.4**

Formation des pompiers					
Année prévue au PMO	Nb de pompiers du SSI	Nb de pompiers non soumis à la réglementation (embaucher avant sept. 1998)	Nombre de pompiers en formation	Nombre de pompiers respectant les exigences	Objectif atteint au PMO (%)
An 1	21	3	6	12	100%
An 2	19	3	0	16	100%
An 3	23	3	4	16	100%
An 4	23	3	4	16	100%
An 5					

**Tableau A.5**

Formation des officiers					
Année prévue au PMO	Nb d'officiers du SSI	Nb d'officiers non soumis à la réglementation (embaucher avant sept. 1998)	Nombre d'officiers en formation	Nombre d'officiers respectant les exigences	Objectif atteint au PMO (%)
An 1	5	1	2	2	100%
An 2	5	1	1	3	100%
An 3	5	1	0	4	100%
An 4	5	1	1	4	100%
An 5					

**Tableau A.5a**

Formation en RCCI et décarcération		
Année prévue au PMO	Nb de pompiers formé RCCI	Nombre de pompiers formé décarcération
An 1	3	0
An 2	3	0
An 3	3	0
An 4	3	0
An 5		

**Tableau A.6**

Essai annuel - Autopompe				
Année prévue au PMO	Autopompe	Essai annuel réussi	Attestation de performance requis	Attestation de performance réussie
An 1	1	1	1	1
An 2	1	1	1	1
An 3	1	1	1	1
An 4	1	1	1	1
An 5				

**Tableau A.7**

Essai annuel - Autopompe-citerne				
Année prévue au PMO	Autopompe-citerne	Essai annuel réussi	Attestation de performance requis	Attestation de performance réussie
An 1	1	1	1	1
An 2	1	1	1	1
An 3	1	1	1	1
An 4	1	1	1	1
An 5				

**Tableau A.8**

Modification sur les véhicules d'intervention			
Année prévue au PMO	Nombre de véhicules qui ont fait l'objet d'une modification	Nombre de véhicules qui ont été modifié	Objectif atteint au PMO (%)
An 1	0	0	N/A
An 2	0	0	N/A
An 3	0	0	N/A
An 4	0	0	N/A
An 5			N/A

**Tableau A.9**

Essai annuel - Échelle-pompe				
Année prévue au PMO	Échelle-pompe	Essai annuel réussi	Attestation de performance requis	Attestation de performance réussie
An 1	NA	NA	NA	NA
An 2	NA	NA	NA	NA
An 3	NA	NA	NA	NA
An 4	NA	NA	NA	NA
An 5				

**Tableau A.10**

Essai annuel - Autres véhicules				
Année prévue au PMO	Autres véhicules	Essai annuel réussi	Attestation de performance requis	Attestation de performance réussie
An 1	2	2	1	1
An 2	2	2	1	1
An 3	2	2	1	1
An 4	2	2	1	1
An 5				

**Tableau A.11**

Essai annuel - pompes portatives			
Année prévue au PMO	Nombre de pompes portatives devant subir un essai annuel	Nombre de pompes portatives ayant réussi l'essai annuel	Objectif atteint au PMO (%)
An 1	1	1	100%
An 2	1	1	100%
An 3	1	1	100%
An 4	1	1	100%
An 5			

**Tableau A.12**

Acquisition des vêtements de protection et d'équipement d'intervention			
Année prévue au PMO	Nombre d'habits de combat à acquérir	Nombre d'habits de combat acquis	Objectif atteint au PMO (%)
An 1	0	0	N/A
An 2	1	1	100%
An 3	0	0	N/A
An 4	0	0	N/A
An 5			

**Tableau A.13**

Acquisition et entretien des appareils de protection respiratoires isolants autonomes (APRIA)									
Année prévue au PMO	Nombre d'APRIA	Nombre d'APRIA ayant subi et réussi le banc d'essai	Objectif atteint au PMO (%)	Nombre d'APRIA à acquérir	Nombre d'APRIA acquis	Nombre de bouteilles à acquérir	Nombre de bouteilles acquises	Nombre d'alarme de détresse à acquérir	Nombre d'alarme de détresse acquise
An 1	12	12	100%	0	4	0	8	0	0
An 2	11	11	100%	0	0	0	0	0	0
An 3	14	14	100%	2	2	6	6	0	0
An 4	12	12	100%	2	2	9	9	0	0
An 5									

**Tableau A.14**

Aménagement de points d'eau						
Année prévue au PMO	Nombre de points d'eau à aménager	Nombre de points d'eau aménagés	Objectif atteint au PMO (%)	Nombre de points d'eau à identifier	Nombre de points d'eau identifié	Objectif atteint au PMO (%)
An 1	0	0	N/A	0	0	N/A
An 2	0	0	N/A	0	0	N/A
An 3	0	0	N/A	0	0	N/A
An 4	0	0	N/A	0	0	N/A
An 5						
<b>Total:</b>	0	0	N/A	0	0	N/A

**Tableau A.15**

Forces de frappe nécessaires												
Année prévue au PMO	Alarme d'incendie	Édifice public	Feu de cheminée	Commerce	Foret, herbe	Industrie	Bâtiment agricole	Cabane a sucre	Résidence	Décarcération	Entraide automatique	Nombre d'appel total du SSI
An 1	10	1	6	1	3	0	1	0	2	NA	5	29
An 2	11	0	5	1	0	0	1	0	3	NA	0	21
An 3	11	0	3	0	1	1	0	0	1	NA	1	18
An 4	12	0	5	1	0	0	0	0	5	NA	4	27
An 5										NA		0
<b>Total:</b>	44	1	19	3	4	1	2	0	11	NA	10	95

**Tableau A.16**

Interventions sans force de frappe																			
Année prévue au PMO	Inondation	Alarme CO	Feu de véhicule motorisé	Assistance	RCCI	Déversement / HazMat	Exercice	Vérification / odeur de fumée	Débris / déchets	Fuite de gaz	Installation électrique	Urgence municipale	Sauvetage recherche en foret	Sauvetage civière panier	Sauvetage civière traneau	Premier répondant	Soutiens pour accident de la route	Écrasement aéronef, Sauvetage nautique, Alerte a la bombe	Nombre d'appel total du SSI
An 1	0	0	4	3	0	1	6	5	1	0	6	3	2	1	1	NA	0	0	33
An 2	1	0	3	13	0	2	5	4	1	0	7	3	0	1	4	NA	0	0	44
An 3	0	2	0	14	0	0	5	1	1	0	8	2	0	1	2	NA	0	0	36
An 4	0	1	0	6	0	0	1	14	3	1	11	0	0	0	3	NA	0	0	40
An 5																NA			0
<b>Total:</b>	1	3	7	36	0	3	17	24	6	1	32	8	2	3	10	NA	0	0	153

**Tableau A.17**

Nombre d'appels selon le risque						
Année prévue au PMO	Nombre d'appel pour un risque faible	Nombre d'appel pour un risque moyen	Nombre d'appel pour un risque élevé	Nombre d'appel pour un risque très élevé	Nombre d'appel pour un risque indéterminé	Nombre d'appels total
An 1	16	2	13	12	19	62
An 2	17	1	9	12	27	66
An 3	20	0	7	9	21	57
An 4	28	0	14	8	19	69
An 5					0	0
<b>Total</b>	81	3	43	41	86	254

**Tableau A.18**

Nombre d'appels selon la période de la journée					
Année prévue au PMO	Nombre d'appels de jour (6h à 18h)	Nombre d'appels de soir (18h à 00h)	Nombre d'appels de nuit (00h à 6h)	Nombre d'appels fin de semaine	Nombre d'appels total
An 1	41	16	5	17	62
An 2	44	18	4	20	66
An 3	39	15	3	16	57
An 4	45	19	5	14	69
An 5					0
<b>Total</b>	169	68	17	67	254

**Tableau A.19**

Nombre d'appels selon la journée de la semaine								
Année prévue au PMO	Lundi	mardi	mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche	Total
An 1	12	7	9	7	10	12	5	62
An 2	9	8	8	6	15	9	11	66
An 3	6	4	5	10	16	10	6	57
An 4	11	16	12	9	7	2	12	69
An 5								
<b>Total</b>	38	35	34	32	48	33	34	254

**Tableau A.20**

Temps de mobilisation moyen					
Année prévue au PMO	Temps de mobilisation de jour (6h à 18h)	Temps de mobilisation de soir (18h à 00h)	Temps de mobilisation de nuit (00h à 6h)	Temps de mobilisation la fin de semaine	Temps moyen de mobilisation
An 1	00:04:06	00:03:55	00:05:17	00:04:50	00:04:26
An 2	00:04:59	00:05:20	00:09:03	00:05:15	00:06:27
An 3	00:03:53	00:03:52	NA	00:03:44	00:03:53
An 4	00:05:01	00:03:51	00:05:51	00:04:54	00:04:54
An 5					
<b>Total</b>	00:04:30	00:04:22	00:07:10	00:04:41	00:04:55

**Tableau A.21**

Nombre d'appels selon le mois de l'année													
Année prévue au PMO	Janvier	février	mars	avril,	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	Total
An 1	4	10	4	2	2	2	4	5	8	13	4	4	62
An 2	5	3	2	7	5	7	4	12	9	4	3	5	66
An 3	2	4	5	7	6	2	5	3	6	7	9	1	57
An 4	7	2	10	8	7	2	6	6	7	8	2	4	69
An 5													0
<b>Total</b>	18	19	21	24	20	13	19	26	30	32	18	14	254

**Tableau A.22**

Force de frappe (FDF) pour interventions incendie concernant les risques faibles et moyens						
Année prévue au PMO	Nombre d'intervention où la f.d.f était requise dans le P.U.	Nombre d'interventions où la f.d.f. a été atteinte dans le P.U.	Objectif atteint au PMO (%)	Nombre d'intervention où la f.d.f était requise à l'ext. du P.U.	Nombre d'interventions où la FDF a été atteinte à l'extérieur du P.U	Objectif atteint au PMO (%)
An 1	6	2	33%	2	1	50%
An 2	4	0	0%	5	2	40%
An 3	4	2	50%	4	1	25%
An 4	5	2	40%	5	0	0%
An 5						

**Tableau A.23**

Force de frappe (FDF) pour les interventions incendie concernant les risques élevés et très élevés			
Année prévue au PMO	Nb d'intervention pour un incendie de bâtiment où la f.d.f était requise	Nb d'interventions où la f.d.f. a été atteinte	Objectif atteint au PMO (%)
An 1	14	8	57%
An 2	8	3	38%
An 3	9	4	44%
An 4	13	6	46%
An 5			

**Tableau A.24**

Force de frappe (FDF) pour les alarmes incendie			
Année prévue au PMO	Nombre d'intervention où la f.d.f était requise	Nombre d'interventions où la f.d.f. a été atteinte	Objectif atteint au PMO (%)
An 1	10	6	60%
An 2	11	5	45%
An 3	10	5	50%
An 4	12	5	42%
An 5			

**Tableau A.25**

Force de frappe (FDF) pour l'entraide automatique			
Année prévue au PMO	Nombre d'intervention où la f.d.f était requise	Nombre d'interventions où la f.d.f. a été atteinte	Objectif atteint au PMO (%)
An 1	5	4	80%
An 2	0	0	NA
An 3	1	1	100%
An 4	4	0	0%
An 5			

**Tableau A.26**

Force de frappe (FDF) pour les bâtiments agricoles			
Année prévue au PMO	Nombre d'intervention où la f.d.f était requise	Nb d'interventions où la f.d.f. a été atteinte	Objectif atteint au PMO (%)
An 1	1	0	0%
An 2	1	0	0%
An 3	0	0	NA
An 4	0	0	0%
An 5			

**Tableau A.27**

Force de frappe (FDF) pour les interventions nécessitant les pinces de désincarcération			
Année prévue au PMO	Nb d'intervention où la f.d.f était requise	Nb d'interventions où la f.d.f. a été atteinte	Objectif atteint au PMO (%)
An 1	NA	NA	NA
An 2	NA	NA	NA
An 3	NA	NA	NA
An 4	NA	NA	NA
An 5			